

PRÉSENTATION AU COMITÉ SPÉCIAL SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

par BIJAN MICHAEL SEPEHRI, VANCOUVER-NORD, COLOMBIE-BRITANNIQUE

Partie 1 – Introduction et sommaire des préférences de changement

Partie 2 – Principe de la légitimité

Partie 3 – Principe du choix de l'électeur

Partie 4 – Échec du système majoritaire uninominal à un tour (SMUT)

INTRODUCTION ET SOMMAIRE DES PRÉFÉRENCES

Étant donné que le Comité spécial sur la réforme électorale entendra de nombreux universitaires et activistes pendant ses consultations, le présent mémoire a pour but de faire ressortir deux éléments importants d'un point de vue légèrement différent : le principe de la légitimité et le droit au choix des électeurs.

À l'heure actuelle, je ne suis ni membre d'un parti politique fédéral ni universitaire. À cet égard, vous pourriez me qualifier d'activiste. J'estime certes que le Canada souffre d'un déficit démocratique et que parmi toutes les solutions à ce problème, la plus importante réside dans la nécessité de modifier le système électoral.

Bien que ce Comité formé de représentants de tous les partis ait reçu son mandat à la suite d'une promesse faite par l'un de ces partis, j'estime que cette question va au-delà de la partisanerie. La constitution d'un comité en réaction à cette question équivaut tout simplement à une reconnaissance nécessaire de la volonté de longue date de la population canadienne d'une meilleure représentation démocratique.

Tous les députés qui font partie de ce Comité et du Parlement ont été élus sous le régime du système majoritaire uninominal à un tour; en fait, la majeure partie de ces représentants n'ont même pas obtenu le soutien de la majorité des électeurs dans leurs circonscriptions. Ce gouvernement, comme la plupart de ceux qui l'ont précédé, possède le pouvoir absolu, malgré le fait qu'il n'a obtenu qu'un soutien minoritaire des électeurs. Par conséquent, pourquoi une personne qui est portée au pouvoir serait-elle motivée à modifier le système qui lui a permis de se retrouver là? La réponse réside dans le caractère injuste du système actuel, ce dont la population aux quatre coins du pays est déjà au courant.

Les députés et les partis politiques ne devraient pas prendre seulement en compte leurs propres avantages stratégiques partisans à court terme ou saboter cette chance d'améliorer la démocratie canadienne parce qu'ils veulent nuire à l'ennemi. La population ne pense pas ainsi. Elle désire seulement bénéficier d'un système qui la traite équitablement et qui fonctionne bien. L'amélioration du système nécessitera de la vision et une certaine part de sacrifice de soi de la part des députés, mais tous les partis ont un intérêt dans le système électoral et peuvent tirer profit d'un système qui représente mieux la population canadienne.

J'affirme d'entrée de jeu que l'objectif le plus important est selon moi de mettre fin au vote sous le régime du SMUT. Dans mon échelle personnelle de préférences, le maintien du SMUT constituerait la pire option de toutes.

Parmi toutes les solutions de rechange envisagées par le Comité, je privilégierais le scrutin proportionnel mixte (SPM). J'estime que cette option est celle qui établit le meilleur équilibre entre la représentation idéologique (nationale) et la représentation géographique (locale). À mon avis, la proportionnalité des points de vue politiques au Parlement revêt davantage d'importance que la représentation locale, mais sous le régime du SPM, le premier n'annule pas le second, et il n'y a pas de perte de stabilité ou d'efficacité gouvernementale.

Mon deuxième choix serait le vote unique transférable (VUT). J'ai défendu la cause du VUT ici en Colombie-Britannique, et je crois que son aspect le plus positif est sa capacité de générer une représentation locale ou régionale légitime. Sa complexité n'est pas aussi problématique qu'on peut le croire, car elle est présente en majeure partie pendant le dépouillement, et non pendant le vote.

Mon troisième choix est le système de liste de partie ouverte. Bien que je pense que ce serait l'option la plus juste sur le plan de la proportion, elle ne conviendrait peut-être pas à la situation du Canada, à moins que nous ayons également un Sénat élu; nous pourrions alors équilibrer la proportionnalité dans une chambre et la représentation locale dans l'autre. À l'heure actuelle, ce n'est pas dans les plans.

Ma quatrième préférence serait le vote alternatif. Cette option est préférentielle et tient compte de l'échelle de préférences de chaque électeur, et elle réussit mieux à produire des représentants locaux légitimes. Toutefois, elle est trop faible sur le plan de la proportionnalité nationale et permet encore l'annulation de votes. Néanmoins, elle est préférable au SMUT.

LE PRINCIPE DE LA LÉGITIMITÉ

De toute évidence, dans un système démocratique, la légitimité de gouverner découle du droit des citoyens de choisir qui les gouverne par la tenue d'élections libres et justes. Il y aura toujours des divergences politiques et des désaccords idéologiques, mais la base d'un gouvernement qui est en mesure de gouverner sans déchirer le pays est le principe démocratique fondamental selon lequel c'est la majorité qui dirige. Le Canada est une démocratie représentative et a recours au régime parlementaire, ce qui fait que le gouvernement est formé par ceux et celles qui contrôlent une majorité de sièges à la Chambre des communes.

Toutefois, le problème crucial de la légitimité sous le régime du Canada est le suivant : la légitimité provient du soutien des citoyens et le pouvoir du gouvernement provient du contrôle des sièges au Parlement. Ces deux éléments doivent être conciliés, et le système électoral est le moyen de tout mettre en place, parce que quand il n'y a pas de corrélation entre ces forces, la paix, l'ordre et le bon gouvernement deviennent impossibles. La « majorité » est le terme clé dans l'établissement du seuil par lequel le gouvernement gouverne. La « règle de

la majorité » est le principe démocratique par lequel les citoyens acceptent de se faire gouverner. Se faire gouverner par une minorité est considéré comme un genre de tyrannie.

Il importe de s'en souvenir, parce que lorsqu'on discute du système électoral, il ne suffit pas de disposer d'un système qui traite de la démocratie mais qui ne représente pas avec exactitude le public et qui par conséquent n'obtient pas le consentement fondamental des citoyens. Les députés, les candidats, les leaders et les partis existent uniquement pour représenter l'électorat en matière de gouvernance. La seule « majorité » qui importe sur le plan de la légitimité est la majorité du soutien des électeurs. Que la légitimité de former un gouvernement soit représentée par un parti politique au Parlement ou par plusieurs, elle dépend de ce gouvernement qui représente une majorité d'électeurs. Il ne suffit pas d'avoir une majorité de sièges à la Chambre des communes; cette majorité de sièges doit être en corrélation avec un soutien majoritaire des électeurs sans lequel il s'agit d'une fausse majorité et le public la considérera à juste titre comme de la fausse représentation qui trompe les électeurs dans leur droit fondamental d'être représentés et gouvernés de façon démocratique.

La diversité politique est un phénomène que la population canadienne reconnaît et accepte, et la société canadienne s'attend à une concurrence entre les valeurs et les politiques – non seulement chez les professionnels de la politique, mais chez l'ensemble des citoyens. Les candidats et les partis mettent de l'avant leurs croyances et leurs plans pour gouverner le pays. En outre, le degré de soutien ou de succès est un élément que les électeurs doivent juger lors des élections. La population s'attend à ce que le processus électoral se termine par un parlement qui représente l'équilibre des points de vue de la population en proportion du niveau réel de soutien des électeurs.

Si les Canadiens voient un parlement qui représente la majorité des souhaits des Canadiens, ils jugeront que leur gouvernement est légitime et estimeront plus facilement que ses décisions le sont aussi. Il importe de mentionner que cette acceptation devrait exister que le gouvernement formé corresponde aux préférences des électeurs ou non. De même, à l'échelon local, s'ils peuvent constater que le député a le soutien de la majorité des électeurs de sa circonscription, ils peuvent au moins dire que cette personne représente avec exactitude leur communauté au sein du Parlement.

La perception d'une représentation juste et exacte ne se résume pas simplement à « gagner » une élection. En effet, il importe de souligner que lorsque l'électeur individuel « perd », il peut au moins accepter que le représentant local correspond à ce que sa communauté désire, et que le parlement représente avec exactitude ce que l'ensemble de l'électorat a choisi. Les citoyens ont appliqué leur jugement collectif et il doit être respecté. C'est la démocratie; d'un point de vue personnel, vous pouvez gagner ou vous pouvez perdre, mais l'un ou l'autre des résultats est légitime si la course est juste et si le résultat est exact.

LE PRINCIPE DU CHOIX DE L'ÉLECTEUR ET LE RESPECT DU JUGEMENT DE L'ÉLECTEUR

Le pluralisme politique est un phénomène que la population canadienne reconnaît et accepte. On s'attend à ce que des valeurs et des politiques se livrent concurrence dans le cadre de la société canadienne; en outre, les idées doivent être exprimées librement par les professionnels de la politique et par le citoyen lambda. Lors de la tenue d'élections, les candidats et les partis mettent de l'avant leurs croyances et leurs plans pour gouverner le pays, et les électeurs accordent leur soutien à leur convenance.

L'existence de partis politiques découle naturellement du fait que les gens ont des points de vue diversifiés, mais ont tendance à se regrouper pour défendre certains idéaux ou certaines politiques de base, et ce afin de mieux lutter pour représenter les citoyens et pour gouverner. Ce sont les électeurs qui créent le paysage politique du Canada, sa culture politique formée d'idéologies, de partis politiques et de gouvernements.

Les gens veulent effectivement que la représentation locale ne tienne pas compte non plus de l'identité du parti d'un député, mais ils ne veulent pas de quelqu'un qui n'exprime pas de croyances personnelles ou qui agit de manière incohérente. Au parlement, chaque député sera également responsable de prendre des décisions à l'échelle nationale sur des questions qui nécessitent des objectifs et des plans cohérents. L'appartenance politique revêt de l'importance pour les représentants et les candidats parce que l'idéologie importe aux citoyens. Chaque électeur individuel a ses propres croyances et priorités et sa façon de faire un choix est un processus complexe qui ne peut être ramené à un seul facteur pour tous les électeurs de toutes les circonscriptions.

Les acteurs politiques professionnels (candidats, partis, leaders, autres groupes) tenteront bien sûr de les persuader que leur idéologie est la meilleure, mais ils n'ont pas le droit de refuser aux électeurs ce libre choix ni de les empêcher de voter pour quelqu'un d'autre. Chaque citoyen qui vote possède le droit fondamental de choisir qui il veut et le droit de participer au processus politique. En l'absence de préjugés systémiques, la quantité de choix politiques devrait correspondre exactement à ce que les citoyens désirent – les partis politiques existent et obtiennent de l'appui parce qu'ils sont politiquement nécessaires. Si les électeurs concluent qu'aucun des choix politiques existants ne leur convient, ils ont le droit d'en créer un nouveau.

C'est la raison pour laquelle les gens utilisent l'expression « élection libre et juste ». « Libre » désigne un système qui permet librement aux électeurs de choisir et de participer en fonction de leurs propres croyances, sans que leurs choix ne soient supprimés ou niés. « Juste » désigne un système conçu pour prendre en compte le spectre complet des positions politiques distinctes affichées par l'électorat, et, dans les cas où chaque élection convertit ce paysage politique en influence gouvernementale, d'une manière proportionnée au soutien des électeurs accordé.

Il n'appartient pas au système électoral de décider arbitrairement quels choix politiques sont légitimes ou viables, quels candidats ou partis devraient représenter la communauté et lesquels devraient demeurer dans l'obscurité – il revient aux électeurs de le faire. L'objectif fondamental d'un système politique démocratique doit être de maintenir le droit des électeurs de choisir et de participer librement et, dans le cas des citoyens,

d'obtenir une représentation exacte de leurs choix politiques collectifs à l'échelon local et national. La légitimité d'un gouvernement donné en dépend.

Un système électoral qui nie ou gêne le choix des électeurs et qui ne représente pas le véritable spectre des choix des électeurs ne peut produire un parlement représentatif, et encore moins un parlement légitime. Il n'arrivera jamais que chaque groupe politique de la société obtienne ce qu'il veut. Inévitablement, certains partis politiques connaissent plus de succès que d'autres, mais cela ne porte pas atteinte à la légitimité si le choix de l'électeur a été tout à fait respecté et si le résultat de l'élection reflète ce fait.

Toutefois, si les électeurs concluent que leur libre choix est puni, manipulé ou annulé, cela favorise le cynisme, le mécontentement et l'hostilité ouverte envers le gouvernement et d'autres groupes politiques de la société. Nous connaissons déjà les termes associés à cette dégradation systémique du choix de l'électeur : « vote gaspillé », « vote stratégique », « apathie de l'électeur », « faible participation électorale », et « suppression des électeurs ». Il s'agit dans chaque cas d'une négation de la démocratie, de la trahison du droit constitutionnel de voter des électeurs selon leur propre conscience. Même dans le cas des Canadiens qui ont confiance que leur choix politique sera représenté, cette confiance est ternie parce que l'on sait que le système trahit autrui.

Le droit des électeurs de choisir librement ses options politiques est essentiel pour la démocratie canadienne; le respect du choix de l'électeur est une notion de base que le système électoral ne doit pas vicier ou mettre de côté. Ce sont les électeurs qui créent la culture politique du Canada et qui définissent le paysage partisan. C'est le droit au libre-choix et le jugement des électeurs qui déterminent quels concurrents aux élections sont viables, lesquels méritent de représenter leurs communautés et d'exprimer leurs points de vue, et lesquels devraient posséder le pouvoir gouvernemental de décider de l'avenir du pays.

Les préférences idéologiques des Canadiens sont complexes; elles ne peuvent être représentées sur un simple axe (essentiellement économique) de « gauche » et de « droite » et deux partis politiques ne peuvent couvrir adéquatement les préférences politiques multipolaires des électeurs. Depuis près d'un siècle, le Canada compte plus de deux partis politiques qui se disputent le pouvoir, ce qui découle du fait que les Canadiens ont naturellement plus de deux groupements idéologiques distincts. Cinq partis occupent des sièges au parlement, et cette situation, persistante, ne constitue pas une forme d'anomalie. Cette complexité multipolaire est demeurée malgré les rouages du système actuel, qui a un effet dissuasif à cet égard.

En gros, nous pouvons constater l'existence de trois groupes de partis politiques au Canada : les partis « dominants » qui prétendent régulièrement à former le gouvernement; les partis « aspirants », qui sont en mesure de remporter des sièges, mais non la majorité d'entre eux; et les partis « marginaux », qui participent, mais n'obtiennent jamais le soutien nécessaire pour remporter un siège au parlement. Ces trois groupements constituent une partie légitime du paysage politique; le droit de choisir des électeurs crée une dynamique darwiniste, dans le cadre de laquelle ces partis, qui représentent le mieux les différentes tendances politiques du pays, sont ceux qui obtiendront un soutien politique important et qui méritent une place au Parlement en proportion du soutien accordé par leurs électeurs. Ce dynamisme politique est important; le système électoral

ne devrait pas occasionner de stagnation politique en s'ingérant trop dans une tentative futile d'imposer la simplicité.

La diversité des partis politiques distincts et le degré de représentation et de pouvoir que chacun possède devraient constituer purement et simplement une fonction du libre choix de la population qui vote. C'est ce que doit refléter le système électoral de façon neutre, en ne niant pas le droit de choisir des électeurs et en ne déformant pas les choix qu'ils ont fait.

LE SYSTÈME MAJORITAIRE UNINOMINAL À UN TOUR NE REMPLIT PAS LE CRITÈRE DE LA LÉGITIMITÉ ET DU CHOIX DE L'ÉLECTEUR :

L'un des mythes les plus pernicious dont j'ai entendu parler lors de consultations publiques récentes et de rencontres officielles figure sans conteste dans l'énoncé selon lequel « le système électoral [SMUT] du Canada nous a bien servi pendant 150 ans » [TRADUCTION].

C'est tout à fait faux. Il s'agit d'un système conçu au XVIII^e siècle et mis en œuvre au XIX^e, alors qu'il fallait choisir entre seulement deux options politiques, les « Tories » et les « Whigs », et que seuls les hommes propriétaires terriens pouvaient voter. Dans le paysage politique du Canada au XXI^e siècle, le système majoritaire uninominal à un tour est manifestement désuet et ne donne pas aux citoyens du Canada le genre de Parlements et de gouvernements qu'ils méritent.

Le système SMUT ne produit presque jamais un résultat favorisé par une majorité d'électeurs. En général, il crée de fausses majorités, dans lesquelles une minorité de l'électorat est représentée, et il en découle ce qui correspond à un pouvoir absolu. À partir de cette condition négative, le gouvernement consacre son mandat à gouverner en inadéquation avec ce que veulent la majorité des Canadiens. Cette situation renforce l'idée des citoyens que le gouvernement manque de véritable légitimité, mais agit comme un petit tyran qui ignore le pays pendant que des gens ont été trompés sur le plan de la véritable représentation.

Même à l'échelon local, le SMUT n'assure pas de représentation locale appropriée, car la plupart des députés ne représentent pas la majorité de leurs électeurs qui votent. Au niveau le plus fondamental, la majorité des votes sont annulés, la majorité des électeurs ne sont pas en mesure d'affirmer que leur député s'adapte aux points de vue de la communauté.

Tel qu'il a été mentionné précédemment, le SMUT est un système qui a été conçu pour représenter seulement deux aspirants politiques, et ses rouages exercent de la pression qui a tendance à favoriser un retour à cette condition, et ce même à l'échelon local. Les votes annulés, les résultats déformés ou la participation découragée sont simplement balayés en tant qu'effet secondaire malheureux, mais cela constitue un affront au droit constitutionnel de voter des gens, de faire librement leurs choix politiques d'après leurs propres croyances, et de constater que les choix globaux des Canadiens se reflètent au sein de leur parlement. Les électeurs désirent que plusieurs partis s'affrontent parce qu'il existe une multitude d'alignements politiques. Ils

doivent être libres de soupeser chaque enjeu, chaque idéologie et chaque candidature et de prendre une décision, sans abandonner leurs propres points de vue ou se faire pénaliser pour avoir tenté de les exprimer.

Les électeurs n'ignorent pas le système actuel et ses effets, mais ils sont trop nombreux à juger que leurs choix sont limités par la nécessité d'adapter la mécanique du système et la couverture médiatique simpliste de type course de chevaux, qui présument de la nécessité des seuls choix binaires et de la simplicité, ce qui ne correspond tout simplement pas aux points de vue de l'électorat. Le système SMUT traite les électeurs comme des enfants, car il les contraint le plus souvent à faire des choix qu'ils ne souhaitent pas vraiment effectuer ou à faire un choix qui, savent-ils, ne sera pas pertinent au résultat. Les élections finissent par dépendre de manœuvres politiques concurrentielles et de tromperies stratégiques plutôt que de décisions sur des enjeux et de l'expression sincère de croyances politiques. Le système SMUT actuel sert uniquement à contraindre les électeurs et les partis politiques à faire de faux choix et à subir de faux résultats.

Les Canadiens estiment-ils vraiment que le SMUT actuel est légitime et qu'il donne lieu à des gouvernements légitimes? Pensent-ils que ce système SMUT respecte leurs droits de choisir et reflète leurs choix politiques complexes? Dans les deux cas, la réponse est NON. Au mieux, ils tolèrent ce système, car la plupart d'entre eux n'ont rien connu d'autre.

Peu importe le parti qui est au pouvoir à un moment donné, le SMUT est un échec. L'aspect décisionnel ne représente pas une vertu du système lorsque ses décisions sont généralement erronées. Je n'ai aucun doute que si les électeurs devaient élire leurs représentants sous le régime de l'une ou l'autre des solutions de rechange mentionnées précédemment, ils s'y adapteraient facilement et ne décideraient jamais de retourner au SMUT.